Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260428-027_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°027-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
24 avril 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **20** - Votants : **22**

Séance du mardi 28 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Éric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : DESBORDES Gwénaëlle (pouvoir donné à François BOUAN), CHANTEREAU Vanessa (pouvoir donné à Céline LABBÉ)

Excusés : Monsieur DUFEIL Tanguy

Secrétaire de séance : Monsieur Armand CADE

OBJET : Budget Général Commune – Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif général de la commune dont la balance se présente ainsi :

	PRÉVISIONS BP + DM 2025	RÉALISÉ 2025	REPORT 2024	TOTAL RÉALISÉ + REPORT
Section de Fonctionnement				
DÉPENSES	4 031 927.35 €	3 246 675.15 €		3 246 675.15 €
RECETTES	3 579 835.50 €	3 696 501.18 €	452 091.85 €	4 148 593.03 €
			EXCEDENT	**901 917.88 €**
			DÉFICIT	

	PRÉVISIONS BP + DM 2025	RÉALISÉ 2025	REPORT 2024	TOTAL RÉALISÉ + REPORT
Section d'Investissement				
DÉPENSES	1 938 895.77 €	1 024 093.32 €		1 024 093.32 €
RECETTES	1 531 488.91 €	655 775.74 €	407 406.86 €	1 063 182.60 €
			EXCEDENT	**39 089.28 €**
			DÉFICIT	

RÉSULTAT A AFFECTER : 901 917.88 €

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et Mme Céline LABBÉ, premier adjoint, prend la présidence.

Elle soumet le compte financier unique général de la commune au vote des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET * COTES D'ARMOR *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.